



**ARRETE N°2024/114**

**Portant réglementation de stationnement 10 Avenue Danton**

Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo  
BP 14  
08500 REVIN  
Tél : 03 24 41 55 65  
Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route,  
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation,  
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019,  
Vu l'article R 610 du Code Pénal,  
Vu la demande en date du 13 Mai 2024, de Monsieur André Cordier,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement des véhicules au 10 Avenue Danton et au, afin de garer en toute sécurité des vélos de location devant le magasin,

**ARRETE**

**ARTICLE 1°** : Le stationnement sera interdit sur un emplacement de stationnement de véhicule au droit du magasin du 10 Avenue Danton, le temps de la période estivale.

Période : du 13 Mai au 30 septembre 2024.

**ARTICLE 2** : Une Barrière sera mise en place, chaque soir à la fermeture du magasin sur l'emplacement de stationnement.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à REVIN, le 13 Mai 2024*  
**Mr. le Maire**

**Daniel DURBECQ**

